



## Fiche de poste differente du contrat de travail

Par **kekelnain**, le **07/01/2011** à **21:34**

Bonjour,

J'ai été embauché il y'a 3 ans comme chef de quai, il y'a un an et demi on me fait signer une fiche de poste de chef d'équipe car on passé en 2/8, par contre après plusieurs relances auprès de mon supérieur hiérarchique l'intitulé n'a jamais été changé sur mon contrat (avenant) ou sur ma fiche de salaire hors on viens de subir un plan social et une réorganisation du service ou on me demande de reprendre mon poste de chef de quai ce qui change mes conditions de travail que j'avais depuis un ans et demi comme chef d'équipe, donc j'ai l'impression de me faire vraiment avoir car je serais donc comme le spécifie la fiche de poste de chef de quai sous les ordres de l'autre chef d'équipe! ce que je contexte ouvertement puisque ce n'est en aucun cas a cause de mes compétences comme le signifie mon nouveau chef de service.

mes questions:

Sont il en droit de me faire changer de poste malgré ma fiche de poste.

Quelle sont les démarches a faire

Sont il dans l'obligation de changer l'intitulé en fonction de ma fiche de poste.

Merci de votre aide

Cdlt

Par **P.M.**, le **07/01/2011** à **21:53**

Bonjour,

De toute façon, comme l'employeur semble invoquer une raison économique et d'ailleurs reconnaître implicitement le changement de fonction précédent, cela ne change rien...

Un délai de réflexion d'un mois a dû vous être précisé et sans refus de votre part, cela vaudrait acceptation...

En cas de refus, si l'employeur maintenait sa décision, il devrait procéder au licenciement économique...

Par **kekelnain**, le **08/01/2011** à **08:56**

J'ai signé cette fiche de poste en faisant confiance à mon supérieur qui m'a promis une modification sur ma fiche de salaire mais rien n'a été fait depuis et j'ai oublié de préciser que même ma DRH n'était pas au courant de cette fiche de poste et m'a promis de régler le problème au plus vite mais toujours rien, j'ai l'impression d'être un pion que l'on déplace au bon vouloir des situations. D'après l'inspection du travail ils doivent obligatoirement changer mon statut j'ai donc fait une lettre en ce sens que j'ai envoyée à la DRH et à l'inspection du travail comme ces derniers me l'ont conseillé